

Touzac, le 29 septembre 2022

AVIS DE CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION

Le jeudi 6 octobre à 18h30

MAIRIE

LE BOURG

46700 TOUZAC

Approbation du compte-rendu de séance du 09.08.2022

- 1 - Approbation rapport du syndicat des eaux de la Lémance
- 2 - Délibération modificative n°2
- 3 - Délibération modificative n°3
- 4 - Délibération création d'un budget annexe pour le lotissement
- 5 - Délibération approbation du PLUI
- 6 – Délibération dénomination de l'école
- 7 – Délibération subventions prévention routière, coopérative scolaire et école des métiers
- 8 – Délibération nomination correspondant incendie sécurité

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées

Le Maire

Jean-Claude CALVET

**Nombre de membres en
exercice: 11**

NOTE DE SYNTHÈSE**Séance du mardi 6 octobre 2022****Ordre du jour :**

- . Désignation du secrétaire de séance
- . Approbation du procès-verbal de la séance du 09/08/2022
- . Approbation du rapport du syndicat des eaux de la Lémance
- . Décision modificative n°2
- . Décision modificative n°3
- . Création d'un budget annexe pour le lotissement
- . Approbation du PLUI
- . Dénomination de l'école
- . Vote de subventions pour la prévention routière, la coopérative scolaire et l'école des métiers
- . Nomination d'un correspondant incendie sécurité

- . Questions diverses

Début de séance : 18h30**Désignation du secrétaire de séance****Approbation du procès-verbal de la séance du 09/08/2022**

- . Approbation du rapport du syndicat des eaux de la Lémance

OBJET : Rapport annuel prix de l'eau et qualité des services Syndicat des Eaux Lémance

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des dispositions prévues par la loi n°95-101 du 2 février 1995 et par le décret n°95-635 du 6 mai 1995, les Maires doivent présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que bien que la commune ait transféré sa compétence en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, cette présentation doit être faite dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il fait lecture du rapport établi pour l'année 2021 et de ses annexes que lui a adressé Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de la Lémance après l'avoir fait adopter par le Comité Syndical le 1^{er} juillet 2022.

. Décision modificative n°2

Objet : Décision modificative n°2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2182 - 55	Matériel de transport	-3000.00	
2132 - 56	Immeubles de rapport	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

. Décision modificative n°3

Objet : Décision modificative n°3

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1200.00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)		1200.00
TOTAL :		1200.00	1200.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

. Création d'un budget annexe pour le lotissement

Objet : création d'un budget annexe

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, informe l'assemblée qu'un budget annexe sera rédigé pour la création d'un lotissement au lieu-dit Les Granges, parcelle n°277.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

approuve la création d'un budget annexe,

. Approbation du PLUI

Objet : approbation du PLUI

M. le Maire présente le projet du PLUI, et demande l'avis du conseil municipal sur le projet de la carte concernant notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

approuve la répartition sur la carte concernant notre commune,

. Dénomination de l'école

Objet : dénomination école

Monsieur le Maire Adjoint, informe l'assemblée que l'école primaire de Touzac portera le nom de Jean-Claude CALVET.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Approuve la démarche et **le nom donné** à l'école primaire,

. Vote de subventions pour la prévention routière, la coopérative scolaire et l'école des métiers

Objet : vote de subventions

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'une subvention sera attribuée

aux organismes suivant :

prévention routière	50.00 €
coopérative scolaire	394.00 €
école des métiers	160.00 €

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, le Conseil :

Valide la présente liste,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles et nécessaires à la mise en œuvre

Nomination d'un correspondant incendie sécurité

Suivant l'article 13 dans le titre 1 du livre 1^{er} du code de la sécurité intérieure chapitre V,

M. le Maire demande la désignation d'un correspondant incendie et secours du service Départemental ou territorial d'incendie ou de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies

Ce correspondant a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de la sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accident, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu' à leur évacuation

La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire

Un décret détermine les conditions et les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction

Questions diverses

***Questions diverses :**

- José propose de créer un « logo » pour la mairie de Touzac

-Mathilde : le FIP devrait donner 80 % du salaire de cette jeune fille.

Enfin c'est débloqué.

-Le projet du bar avance.

République française

Département du Lot

COMMUNE DE TOUZAC

Séance du 06 octobre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CALVET

Présents : 9

Présents : Xavier BLOT, Alain BONIS, Jean-Claude CALVET, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Ingrid VAN DONK

Abstentions: 0

Absents: Didier FORT

Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Objet: Approbation rapport annuel du syndicat des eaux de la Lémance - 2022_033

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des dispositions prévues par la loi n°95-101 du 2 février 1995 et par le décret n°95-635 du 6 mai 1995, les Maires doivent présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que bien que la commune ait transféré sa compétence en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, cette présentation doit être faite dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il fait lecture du rapport établi pour l'année 2021 et de ses annexes que lui a adressé Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de la Lémance après l'avoir fait adopter par le Comité Syndical le 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Atteste de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Dit que le rapport mis à sa connaissance n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

le Maire

République française

Département du Lot

COMMUNE DE TOUZAC

Séance du 06 octobre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CALVET

Présents : 9

Présents : Xavier BLOT, Alain BONIS, Jean-Claude CALVET, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Ingrid VAN DONK

Abstentions: 0

Absents: Didier FORT

Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Objet: DM 2 - Vote de crédits supplémentaires - touzac - 2022_034

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2182 - 55	Matériel de transport	-3000.00	
2132 - 56	Immeubles de rapport	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOUZAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Jean-Claude CALVET

République française

Département du Lot

COMMUNE DE TOUZAC

Séance du 06 octobre 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CALVET

Présents : 9

Présents : Xavier BLOT, Alain BONIS, Jean-Claude CALVET, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Ingrid VAN DONK

Abstentions: 0

Absents: Didier FORT

Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Objet: DM 3 - Vote de crédits supplémentaires - touzac - 2022_035

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1200.00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)		1200.00
TOTAL :		1200.00	1200.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOUZAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Jean-Claude CALVET

République française

Département du Lot

COMMUNE DE TOUZAC

Séance du 06 octobre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CALVET

Présents : 9

Présents : Xavier BLOT, Alain BONIS, Jean-Claude CALVET, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Ingrid VAN DONK

Abstentions: 0

Absents: Didier FORT

Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Objet: création d'un budget annexe pour le lotissement - 2022_036

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, informe l'assemblée qu'un budget annexe sera rédigé pour la création d'un lotissement au lieu-dit Les Granges, parcelle n°277.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

approuve la création d'un budget annexe,

autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Jean-Claude CALVET

République française

Département du Lot

COMMUNE DE TOUZAC

Séance du 06 octobre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CALVET

Présents : 9

Présents : Xavier BLOT, Alain BONIS, Jean-Claude CALVET, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Ingrid VAN DONK

Abstentions: 0

Absents: Didier FORT

Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Objet: Approbation du PLUI pour la carte concernant notre commune - 2022_037

M. le Maire présente le projet du PLUI, et demande l'avis du conseil municipal sur le projet de la carte concernant notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

approuve la répartition sur la carte concernant notre commune,

autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Jean-Claude CALVET

République française

Département du Lot

COMMUNE DE TOUZAC

Séance du 06 octobre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CALVET

Présents : 9

Présents : Xavier BLOT, Alain BONIS, Jean-Claude CALVET, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Ingrid VAN DONK

Abstentions: 0

Absents: Didier FORT

Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Objet: dénomination école - 2022_038

Monsieur le Maire Adjoint, informe l'assemblée que l'école primaire de Touzac portera le nom de Jean-Claude CALVET.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

approuve la démarche et **le nom donné** à l'école primaire,
autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Jean-Claude CALVET

République française

Département du Lot

COMMUNE DE TOUZAC

Séance du 06 octobre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CALVET

Présents : 9

Présents : Xavier BLOT, Alain BONIS, Jean-Claude CALVET, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Ingrid VAN DONK

Abstentions: 0

Absents: Didier FORT

Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Objet: vote de subventions - 2022_039

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'une subvention sera attribuée

aux organismes suivant :

prévention routière	50.00 €
coopérative scolaire	394.00 €
école des métiers	160.00 €

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, le Conseil :

Valide la présente liste,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles et nécessaires à la mise en œuvre

de cette liste

République française

Département du Lot

COMMUNE DE TOUZAC

Séance du 06 octobre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CALVET

Présents : 9

Présents : Xavier BLOT, Alain BONIS, Jean-Claude CALVET, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Ingrid VAN DONK

Abstentions: 0

Absents: Didier FORT

Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Objet: nomination d'un correspondant défense - 2022_040

Suivant l'article 13 dans le titre 1 du livre 1^{er} du code de la sécurité intérieure chapitre V,

M. le Maire demande la désignation d'un correspondant incendie et secours du service Départemental ou territorial d'incendie ou de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies

Ce correspondant a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de la sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accident, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation

La fonction de correspondant incendie et secours ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire

Un décret détermine les conditions et les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction

Le conseil Municipal après avoir délibéré, a nommé Monsieur Xavier BLOT correspondant incendie et sécurité

Et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles

CAHORS 46 Date de réception de l'AR: 13/10/2022 046-214603219-20221006-2022_040-DE
--